



N° 25.03

## Adoption du budget primitif

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le comité syndical dûment convoqué le 21 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à Heyrieux, le 05 février de l'an deux mille vingt-cinq, sous la présidence de M. Michel FAYET, élu Président en date du 23.09.2020.

Nombre de membres en exercice : 21 titulaires / 21 suppléants

#### **Titulaires présents : 12**

Mme DEBES Céline, M. DENIS Christophe, M. FAYET Michel, M. GIRAUD Denis, Mme LIGONNET Andrée, M. MARY Alain, M. NARDY Cédric, M. CHAMPEAU Hervé, M. JOURDAIN Jean-Pierre, M. MARMONNIER Pierre, M. CASTAING Patrick, M. ROSET Patrick

#### **Suppléants participants au vote : 2**

M. SUCHET Noël, M. HUMBERT Claude

#### **Excusés et pouvoirs : 2**

M. VIAL Guillaume, M. BOUSQUET Patrick

#### **Excusés :**

Signature de la feuille de présence effectuée.

M. DENIS Christophe, est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vu les orientations proposées en fonctionnement et en investissement,  
Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire pour 2025 qui s'est déroulé lors de la séance du 04 décembre 2024,

Il est proposé au Comité syndical :

- D'approuver le budget primitif du budget principal pour l'exercice 2025, arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 44 627 476 €, réparties comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>		
- opérations réelles	27 088 467.00	26 807 884.89
- opérations d'ordre	3 665 525.00	120 000.00
- excédent repris au 002		3 826 107.11
<b>Total</b>	<b>30 753 992.00</b>	<b>30 753 992.00</b>
<b>Investissement</b>		
- opérations réelles	12 441 712.09	1 093 452.01
- reports de crédits	1 291 771.91	0
- opérations d'ordre entre section	120 000.00	3 665 525.00
- opérations d'ordre interne à la section	20 000.00	20 000.00
-excédent repris au 001		6 294 506.99
-affectation des résultats au compte 1068		2 800 000.00
<b>Total</b>	<b>13 873 484.00</b>	<b>13 873 484.00</b>

- De dire que le budget principal est voté, selon la nomenclature M57 en vigueur au 01/01/2024, par nature et au niveau du chapitre sans vote formel sur chaque chapitre budgétaire avec reprise anticipée des résultats.
- D'autoriser les virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, pour l'exercice 2025.
- De dire que les résultats prévisionnels du budget 2024 sont inscrits dans le budget 2025 selon les termes suivants :

#### Calcul du résultat 2024 repris par anticipation au BP 2025

##### Réalisations budgétaires totales de la section de fonctionnement

Recettes de l'exercice 2024 :	+ 28 213 555.22
Excédent 2023 repris en fonctionnement (R002) :	+ 3 653 277.43
Dépenses de l'exercice 2024 :	- 25 240 725.54
Excédent de fonctionnement 2024 brut :	= 6 626 107.11

##### Réalisations budgétaires totales de la section d'investissement

Recettes de l'exercice 2024 :	+ 6 223 620.01
Excédent 2023 repris en investissement (R001) :	+ 3 542 815.71
Dépenses de l'exercice 2024 :	- 3 471 928.73
Excédent d'investissement 2023 Total :	= 6 294 506.99
Reports d'investissement sur 2025 :	+ 1 291 771.91

Inscriptions au BP 2025 :

Au compte de recette d'investissement 1068 : + 2 800 000.00

Au compte de recette d'investissement 001 : + 6 294 506.99

Au compte de recette de fonctionnement 002 : + 3 826 107.11

La présente délibération a été votée à l'unanimité par le comité syndical.

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait et délibéré le 5 février 2025  
Au registre sont les signatures,  
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de publicités effectuées

**HEYRIEUX, le 5 février 2025**

Michel FAYET,  
Président.

